

Droit de réponse de Marc Munck maire d'Ottmarsheim, conseiller général et membre du Conseil d'administration de l'ADAUHR

1 : Vous m'accusez d'avoir favorisé le groupe CREDIT MUTUEL dans le cadre d'une procédure d'aménagement urbain tendant à la réalisation d'un nouveau quartier d'habitation à dimension écoresponsable. Le Conseil municipal d'OTTMARSHEIM (et non pas ma seule personne) a décidé par délibération du 17 mai 2018 de lancer une procédure tendant à la réalisation d'un nouveau quartier d'habitation. La commune, dans cette délibération, a décidé de se faire assister tout au long de la procédure par l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), structure indépendante de la commune et ayant piloté des projets déco quartier à HUNINGUE et MARCKOLSHEIM. C'est en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage que l'ADAUHR a assuré toutes les phases du projet jusqu'au choix final de l'aménageur, en l'occurrence le groupe CREDIT MUTUEL - CIC. Dans une étude de 17 pages, l'ADAUHR a noté et classé les candidats. L'offre du CM-CIC a obtenu 89 points, CIPA classé deuxième a obtenu 77 points et NEXITY 74. Aucune de ces sociétés n'a contesté la notation de l'ADAUHR et la délibération du conseil municipal l'ayant entérinée. J'ajoute que le prix proposé par le CM-CIC pour acquérir les terrains vendus par la commune était supérieur aux évaluations faites par l'Etat et son service des domaines. Contrairement à vos mensonges grossiers, car mal renseignés vraisemblablement par un conseiller d'opposition malveillant, la procédure a été transparente et répond tout entièrement aux intérêts des habitants d'OTTMARSHEIM.

2 : Vous alléguiez que par mon mandat de conseiller départemental je participerai à l'élaboration du budget du Groupe SAINT SAUVEUR, de sorte que

mon épouse et moi-même serions en conflit d'intérêts. C'est faux. Lorsque j'ai été élu au Département du HAUT-RHIN je me suis volontairement mis à l'écart de toutes les commissions qui pourraient de près comme de loin me placer en situation de conflit d'intérêts. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté, à la demande de Madame la Présidente du Département, de prendre en charge les fonctions de conseiller délégué à la qualité de vie, au travail et à l'innovation. Je travaille ici exclusivement avec les agents de la collectivité. Je n'ai aucun lien avec le travail de mon épouse, contrairement à vos allégations grossièrement erronées.

3 : Vous n'avez pas hésité à écrire que j'aurai fait pression au groupe SAINT SAUVEUR pour qu'un audit soit réalisé par un membre du rotary club ayant fait un don à la Commune d'OTTMARSHEIM, pour favoriser les intérêts de mon épouse. C'est faux. Totalement mensonger. Contactez le rotary club d'OTTMARSHEIM, dont je ne fais pas partie, et il vous sera confirmé qu'aucun de ses membres n'exerce les fonctions d'auditeur et n'a rédigé un rapport pour le compte du groupe SAINT SAUVEUR. Bien évidemment, je suis totalement étranger à cet audit qui ne m'intéresse en rien.

4 : Vous soutenez que mes fonctions d'élu local serviraient à favoriser l'évolution de la carrière de mon épouse. C'est archi-faux. Il vous est ici indiqué que dans le cadre de son évolution interne au sein du groupe SAINT SAUVEUR, mon épouse a postulé pour un poste de directrice d'EPHAD. Elle a suivi des formations pour obtenir ce poste qui ne lui a pas été accordé. En matière de lutte d'influence on aura vu mieux ! Il est bien évident que je me suis toujours scrupuleusement tenu à l'égard des choix de carrière

de mon épouse et des arbitrages de son employeur.

5 : Vous soutenez qu'un conflit d'intérêts existerait dans la mesure où j'aurais été aperçu au même moment et au même lieu en compagnie de ma femme. Si chaque élu devait être accusé de mélange des genres lorsqu'il accompagne son épouse ou est accompagné par cette dernière, votre journal serait mensuellement édité en plusieurs tomes. Mais puisqu'il faut se mettre à votre niveau, je vous précise que pour les deux exemples que vous donnez, j'ai été, dans le premier cas, dûment mandaté par Mme la Présidente du département pour la représenter et, pour le cas second, que j'accompagnais mon épouse à THANN lors d'un événement convivial et festif où les couples étaient invités. Il s'agissait donc d'un événement personnel et non professionnel. Que je sache, il n'est pas encore interdit aux élus d'avoir une vie privée et familiale.

Les électeurs d'OTTMARSHEIM m'ont accordé en 2014 leur confiance au premier tour des élections, malgré deux listes d'opposition à plus de 54 % des suffrages. Depuis cette date, j'ai investi tout mon temps, non pas pour les intérêts de ma femme, mais ceux de mes habitants. En cinq années, pas une fois le Préfeture et le contrôle de légalité n'a tiqué sur une des délibérations ou un des arrêtés que j'ai édictés. Le Préfet du HAUT-RHIN n'a déféré à la censure aucune des décisions de notre commune ce dont je peux m'enorgueillir. Un conseiller d'opposition a cru utile de porter une discussion politique devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Il en a été quitte de verser 1000 € à la commune pour ses frais de procédure après avoir vu son recours sèchement rejeté par le tribunal.

OTTMARSHEIM

Son église, son conseiller départemental et sa famille !

Après les révélations d'Hebdi (à lire sur hebdi.com en PDF), l'opposition a interrogé le maire. Lors du dernier conseil municipal il a estimé que cela ne ne concernerait pas la mairie. Ce serait une affaire privée.



Une affaire privée ?

À peine notre article paru (et distribué dans les boîtes aux lettres par des villageois), nous avons appris que le maire-conseiller départemental Munck a alerté la présidente du groupe Saint-Sauveur où son épouse est employée comme directrice administrative et financière.

Le maire qui n'est ni salarié ni bénévole dans cette association, a-t-il appelé en tant que conseiller départemental, ou a-t-il appelé le patron de son épouse ?

Toujours est-il qu'à la suite de cet échange, le bureau du groupe Saint-Sauveur a été convoqué pour traiter d'éventuelles conséquences de l'article.

Les administrateurs présents -surpris par la précision des faits- se sont observés : Lequel d'entre eux informe Hebdi ? Il est tout à fait normale que monsieur Munck soutienne son épouse, d'autant plus que celle-ci reconte actuellement de petit soucis de santé qui l'oblige à travailler de chez elle. Elle bâche actuellement sur les budgets 2020. Budget désormais plus confortable depuis que le Conseil Départemental du Haut-Rhin -où est élu monsieur Munck- a validé une augmentation substantielle des subventions (frais de siège).

Les services de l'Aide sociale à l'enfance du Haut-Rhin n'ont pas cette chance : « Les moyens humains manqueraient pour faire face à un accroissement du nombre d'enfants à protéger » selon un papier de l'Alsace du 10 juillet.

Dans ce même article Marc Munck, version conseiller départemental précise « Il faut relativiser ce constat .../... Nous sommes sur la même longueur d'onde mais il n'existe pas de solution miracle immédiate ». Sans commentaire !